

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14708**

Intitulé

MASTER : MASTER Spécialité Arts Plastiques

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|---|
| Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Haute Bretagne Rennes II | Président de l'université Rennes 2, Recteur Chancelier des Universités |

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

132 Arts plastiques, 133 Musique, arts du spectacle, 134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités visées par le diplôme permettent l'élaboration d'un travail de recherche individualisé qui articule pratique et théorie dans le domaine des arts plastiques :

Création en arts plastiques (Artiste plasticien / plasticienne), Enseignement artistique, Photographie, Animation d'activités culturelles ou ludiques (arts plastiques), Gestion de patrimoine culturel (régisseur d'œuvres, régisseur d'expositions), Médiation artistique, Enseignement supérieur (ATER).

- artiste : il utilise directement ses connaissances théoriques et pratiques pour développer une véritable activité de recherche novatrice dans le domaine artistique.
- enseignant et animateur : il intervient directement auprès d'un public d'apprenants pour transmettre des connaissances culturelles, théorique et pratiques. Il peut ainsi travailler en université, dans les Ecoles des Beaux-Arts, dans des structures des collectivités territoriales.
- conseiller artistique : dans le cadre d'institutions et d'entreprises culturelles, il participe à la conception de programmes pour la production et la diffusion de produits artistiques. Grâce à ses connaissances très larges et approfondies des arts plastiques, il donne l'impulsion et les conseils nécessaires à l'élaboration d'événements artistiques de haut niveau.
- organisateur d'activités artistiques : au sein d'une équipe et en liaison avec les collectivités territoriales, il met en place des programmes artistiques spécifiques tels que des événements ponctuels ou des festivals de grande ampleur.
 - étude et analyse des productions artistiques ;
 - maîtrise de pratiques plastiques et artistiques spécifiques.
 - connaissance approfondie du champ artistique, de ses enjeux et son histoire ;
- analyser les pratiques artistiques contemporaines, en comprendre les enjeux, cerner les champs d'action des artistes et leurs influences ;
- avoir une vision théorique et critique permettant de comprendre les enjeux de l'art dans la société contemporaine ;
- articuler une réflexion théorique et une réalisation artistique ;
- produire un projet artistique dans le cadre d'une recherche universitaire.

Compétences transversales :

- maîtrise des différents outils de communication
- capacité rédactionnelle
- être capable de travailler d'une façon autonome et en équipe
- conduire un projet de recherche,
- effectuer une recherche documentaire

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cette spécialité permet l'insertion des étudiants dans tous les métiers concernant les arts plastiques, aussi bien au sein des établissements de recherche, de formation que dans les institutions culturelles ou les entreprises du secteur.

1) Champ Métiers de la culture

Métiers de la culture, aussi bien au sein des établissements de production et de diffusion qu'auprès des collectivités publiques.

2) Champ Métiers de la formation

Enseignants ou futurs enseignants en charge des applications artistiques dans les établissements d'enseignement, formateurs dans les milieux associatifs ou socioculturels.

3) Champ Métiers artistiques Artistes issus des formations spécialisées qui souhaitent approfondir leurs connaissances théoriques dans les disciplines qu'ils pratiquent.

Artiste plasticien, formateur, enseignant en arts plastiques, médiation artistique, chef de création artistique, directeur artistique, concepteur artistique, conseiller artistique, chargé de relations publiques du domaine culturel, chargé de production et / ou de diffusion, chargé de mission en développement culturel auprès des collectivités territoriales, etc.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1101 : Création en arts plastiques

K2105 : Enseignement artistique

E1201 : Photographie

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

K1602 : Gestion de patrimoine culturel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Master 1 :

Semestre 1 (102h - 30 ECTS)

UEM1 Outils méthodologiques (18h - 6 ECTS) : Méthodologie générale 12h / Méthodologie disciplinaire 6h

UEF1 Savoirs fondamentaux (24h - 6 ECTS) : Esthétique

UES1 Spécialisation recherche (60h - 18 ECTS)

- Ateliers de recherche spécifiques 18h
- Approches disciplinaires 2X12h
- Recherche appliquée 18h

UEL1 Langue

Semestre 2 (102h - 30 ECTS)

UEM2 Outils méthodologiques (18h - 5 ECTS) : Méthodologie générale 12h / Méthodologie disciplinaire 6h

UEF2 Savoirs fondamentaux (24h - 5 ECTS) : Esthétique

UES2 Spécialisation recherche (60h - 15 ECTS)

- Ateliers de recherche spécifiques 18h
- Approches disciplinaires 2X12h
- Recherche appliquée 18h

UEL2 Langue (5 ECTS)

Master 2 :

Semestre 1 (106h - 30 ECTS)

UEF3 - Séminaire thématique pluridisciplinaire de l'équipe Arts, pratiques et poétiques (36h - 5 ECTS)

UES3 Spécialisation recherche (70h - 25 ECTS) : Séminaire de formation à la recherche 35h / Séminaire thématique disciplinaire 35h

Semestre 2 (44h - 30 ECTS)

UEF4 Séminaire thématique disciplinaire 20h (5 ECTS)

UES4 Séminaire de formation à la recherche : mémoire 24h (25 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels) |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels) |
| En contrat de professionnalisation | X | Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels) |
| Par candidature individuelle | X | Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels) |
| Par expérience dispositif VAE | X | Jury VAE enseignants-chercheurs et professionnels |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Master arrêté du 25 avril 2002 JO n° 99 du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté 20081132/01 du 3 juillet 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

L'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle de l'université Rennes 2 diffuse les statistiques sur le site Internet de l'université Rennes 2 : <http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/que-deviennent-etudiants-rennes-2>

Autres sources d'information :

L'Observatoire des Parcours Etudiants et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) de l'université de Rennes prend en charge le suivi des étudiants.

Lieu(x) de certification :

Université Haute Bretagne Rennes II : Bretagne - Ille-et-Vilaine (35) []
Université Rennes 2
Place du Recteur Henri Le Moal
CS 24307
35043 Rennes cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Rennes 2

Historique de la certification :